

CABINET GRANGÉ & ASSOCIÉS

C.G.A. S.A.R.L.

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

COMPAGNIE DE PARIS

CAPITAL 100.000 €

R.C.S. PARIS 399 489 871

20, BOULEVARD MALESHERBES

PARIS 8E

TÉLÉPHONE : 01 42 65 37 44

bgrange@cabinetgrange.com

DOLFINES

Société Anonyme au capital social de 4.838.482,62 euros

12 Avenue des Prés, 78180 Montigny-Le-Bretonneux

428 745 020 RCS Versailles

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Aux actionnaires de la société DOLFINES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DOLFINES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les notes 3) Immobilisations incorporelles, 4) Immobilisations corporelles, 5) Immobilisations en cours, et 6) Provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables retenues par votre société, nous avons notamment vérifié le caractère approprié des règles et méthodes relatives à l'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles, telles qu'elles sont exposées dans l'annexe légale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

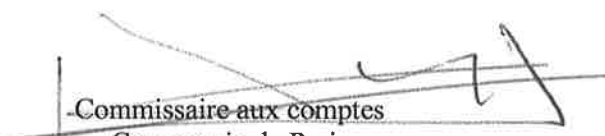
cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 avril 2023

C.G.A. SARL

Benoît GRANGÉ



Commissaire aux comptes
Compagnie de Paris

ARRETE COMPTABLE

Exercice

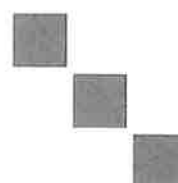
du **01/01/2022** au **31/12/2022**

DOLFINES SA

12 Avenue des Près
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

N° SIRET : 42874502000019 APE : 7112B

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris



Bilan Actif

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 18/04/23

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	5 825 300	1 161 784	4 663 516	3 532 622
Concession, brevets et droits similaires	290 804	234 095	56 708	43 852
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	6 116 103	1 395 879	4 720 224	3 576 474
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	14 672 674	14 672 674		
Autres immobilisations corporelles	281 998	258 004	23 994	24 326
Immobilisations en cours	2 955 807	2 955 807		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	17 910 479	17 886 485	23 994	24 326
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 005 595	1 845 799	1 159 796	1 148 416
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	239 224		239 224	118 614
TOTAL immobilisations financières :	3 244 819	1 845 799	1 399 020	1 267 029
ACTIF IMMOBILISÉ	27 271 402	21 128 164	6 143 238	4 867 830
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	8 242		8 242	15 634
Créances clients et comptes rattachés	1 145 180	418 797	726 383	1 662 132
Autres créances	784 367	22 778	761 590	437 830
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 937 789	441 575	1 496 214	2 115 596
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 456 821		1 456 821	212 571
Charges constatées d'avance	52 355		52 355	67 071
TOTAL disponibilités et divers :	1 509 176		1 509 176	279 643
ACTIF CIRCULANT	3 446 965	441 575	3 005 390	2 395 239
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	15 316		15 316	3 336
TOTAL GÉNÉRAL	30 733 683	21 569 739	9 163 944	7 266 405

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Bilan Passif

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 2 650 563	2 650 563	9 572 774
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 838 198	4 008 863
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	19 146	357 572
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	189	189
Autres réserves		
Report à nouveau		(10 949 435)
Résultat de l'exercice	(4 077 658)	(1 555 845)
TOTAL situation nette :	3 430 437	1 434 118
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	29 074	6 320
CAPITAUX PROPRES	3 459 511	1 440 438
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 672 868	1 672 868
AUTRES FONDS PROPRES	1 672 868	1 672 868
Provisions pour risques	15 316	3 336
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 316	3 336
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	1 056 758	856 766
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 069	205
Emprunts et dettes financières divers	1 297 364	1 488 166
TOTAL dettes financières :	2 357 191	2 345 137
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	988 392	657 000
Dettes fiscales et sociales	645 247	935 898
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 732	181 630
TOTAL dettes diverses :	1 644 371	1 774 528
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES		16 437
DETTES	4 001 562	4 136 102
Ecarts de conversion passif	14 687	13 660
TOTAL GÉNÉRAL	9 163 944	7 266 405

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Compte de Resultat (Première Partie)

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	4 163 083		4 163 083	3 929 751
Chiffres d'affaires nets	4 163 083		4 163 083	3 929 751
Production stockée				
Production immobilisée			1 130 894	560 245
Subventions d'exploitation			225 600	174 566
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			11 604	62 681
Autres produits			168 087	75 751
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 699 266	4 802 994
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			3 794 790	3 368 712
TOTAL charges externes :			3 794 790	3 368 712
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			135 336	258 226
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 118 098	1 864 224
Charges sociales			716 705	626 767
TOTAL charges de personnel :			2 834 803	2 490 991
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			28 584	24 263
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			250 225	38 413
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			278 809	62 675
AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION			75 341	108 161
CHARGES D'EXPLOITATION			7 119 079	6 288 766
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 419 812)	(1 485 772)

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Compte de Résultat (Seconde Partie)

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 419 812)	(1 485 772)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 898	1 978
	4 898	1 978
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 590 080	136 441
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 590 080	136 441
RÉSULTAT FINANCIER	(2 585 182)	(134 463)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(4 004 994)	(1 620 235)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	43 116	91 670
Produits exceptionnels sur opérations en capital	464	15 631
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	43 580	107 301
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 503	11 685
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	67 987	24 753
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	22 753	6 320
	116 243	42 758
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(72 663)	64 543
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices		152
TOTAL DES PRODUITS	5 747 744	4 912 273
TOTAL DES CHARGES	9 825 402	6 468 118
BÉNÉFICE OU PERTE	(4 077 658)	(1 555 845)

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Annexe

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Code du commerce - articles 9 et 1 - Décret no 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7,21, 24 début, 24-Io, 24-2" et 24-3")

Période du 01/01/2022 AU 31/12/2022**PREAMBULE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2022 dont le total est de 9.163.944,24 euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 4.077.657,69 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement(s) de Méthode(s)

- **D'évaluation**
Néant.
- **De Présentation**
Néant.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
*Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris*

2) FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

- le 30 juin 2022, mille six cent vingt (1.620) obligations, sous forme de « Green Bond » d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal d'un million six cent vingt mille euros (1.620.000 €) ont été souscrites.

La souscription de ces 1.620 obligations pour un montant de 1.620.000 € sont à imputer sur le placement privé de 2.000 obligations convertibles pour un montant total de 2.000.000 € auprès d'investisseurs européens qualifiés, décidé par le Conseil d'administration du 7 septembre 2021 sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

- Le 30 juin 2022, les Actionnaires de la Société, réunis en Assemblée Générale Ordinaire ont :
- Aux termes des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} résolutions, ont décidé le renouvellement des mandats d'administrateur de :

- Messieurs Jean-Claude BOURDON, Dominique MICHEL et Martin FERTÉ

Pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2027.

- Le 30 juin 2022, le Conseil d'administration, réuni à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, a :
- Décidé d'opter pour la non-dissociation des fonctions de président du Conseil et de directeur général, et de n'y apporter aucune limitation particulière ;
 - Décidé de renouveler le mandat de Président du Conseil et de Directeur Général de Monsieur Jean-Claude BOURDON, et ce, pour une durée de six (6) ans, conformément aux statuts, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.
- Le 19 juillet 2022, les Actionnaires de la Société, réunis en deuxième convocation en Assemblée Générale extraordinaire ont décidé :
- Aux termes de la première résolution d'apurer une partie des pertes, à savoir 3.123.961,21 euros :
 - par imputation sur le poste de « Réserve égale », à concurrence de 338.426,35 euros, lequel serait ainsi ramené à 19.146 euros,
 - par imputation sur le poste de « Primes d'émission », à concurrence de 2.785.534.86 euros, lequel serait ainsi ramené à 1.223.327,95 euros.

Et constaté que le montant du Report à Nouveau débiteur est ainsi ramené à l'issue de ces imputations à (9.381.318,52) euros.
 - Aux termes de la deuxième résolution d'apurer le Report à Nouveau débiteur en procédant à une réduction de capital social de 9.381.318,52 euros par réduction de la valeur nominale de l'action de 0,49 euro, pour la porter de 0,50 euro à 0,01 euro.

Et constaté qu'à l'issue de la réduction de capital d'un montant de 9.381.318,52 euros,

 - le compte de Report à Nouveau est ramené à zéro euro,
 - le capital social est de 191 455,48 euros divisé en 19.145.548 actions de 0,01 euro,
 - les capitaux propres de la Société seront supérieurs au capital social et s'élèvent à 1.434.118 euros.
 - Aux termes de la troisième résolution, de modifier l'article 6 des statuts désormais rédigé ainsi :

Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinquante-cinq euros et quarante-huit centimes (191.455,48€). Il est divisé en dix-neuf millions cent quarante-cinq mille cinq-cent-quarante-huit (19.145.548) actions de un (1) centime d'euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrite et libérée. »
 - Aux termes de la sixième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022 , de déléguer au Conseil d'administration, avec faculté de délégation et de subdélégation, pour une durée de 18 mois, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires, notamment d'actions ordinaires de la Société dont la libération pourra être opérée par compensation de créances, dans la limite de 30.000.000 euros.
- Le 27 juillet 2022, le Conseil d'administration a :
- usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par la quatrième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022, constaté que les capitaux propres de la Société ont été reconstitués.

- constaté l'augmentation de capital de 32.857,14 euros par l'émission de 3.285.714 actions correspondant à la conversion des 92 obligations par la société NEGMA, de modifier l'article 6 des statuts
- Le 8 septembre 2022, le Conseil d'administration a :
- décidé de mettre en œuvre la délégation de compétence objet de la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022 pour permettre à la Société de respecter les obligations qui lui incombent au titre du contrat du 15 juin 2021 signé avec NEGMA GROUP modifié par avenant du 8 avril 2022, s'agissant des demandes de conversion d'obligations convertibles et, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés,
 - décidé de déléguer au Président Directeur Général et/ou au Directeur Général Délégué, agissant séparément, tous pouvoirs à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de toutes émissions d'actions en conséquence d'une demande de conversion d'obligations convertibles, de fixer les montants à émettre en une ou plusieurs fois, dans les limites fixées par la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022, de déterminer la date de jouissance éventuellement rétroactive des actions, de faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour procéder aux émissions d'actions, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts de la Société.

Au titre de cette délégation, arrêtée au 31 décembre 2022 :

- 5 tranches ont été tirées correspondant à l'émission de 2.454 OCABSA d'un montant de 2.500 euros chacune, soit 6.135.000 euros, auxquels sont attachés 39.306.248 BSA
- 30 demandes de conversions de 2.454 OCABSA ont été faites par NEGMA entre le 27 juillet et le 21 décembre 2022, traduites par l'émission de 245.910.714 actions nouvelles soit une augmentation totale de capital de 2.459.107,14 euros.

Au 31 décembre 2022, le solde du compte NEGMA s'élève à 0 €.

Au 31 décembre 2022, ces émissions d'actions nouvelles portent le nombre d'actions composant le capital de 19.145.548 actions à 265.056.262 actions d'une valeur nominale de 0,01 € et le capital social de 191.455,48 euros à 2.650.562,62 euros.

- Approuvé l'ouverture d'une filiale une Espagne dénommée 8.2 MADRID DOLFINES Slu, au capital de 3.000 euros, détenue à 100% par DOLFINES SA, dont l'objet social est Conseils et services techniques dans le secteur des énergies renouvelables.
- Le 8 novembre 2022, Monsieur Hervé Berville, Secrétaire d'Etat chargé de la mer auprès de la Première ministre, a annoncé que DOLFINES était lauréat du CORIMER (Conseil d'Orientation pour la Recherche et l'Innovation des Industriels de la Mer) pour son projet OHMe, outil télescopique capable d'installer des pales et d'effectuer des activités de maintenance lourde sur les éoliennes offshore posées ou flottantes.
- Le CORIMER propose aux projets lauréats une enveloppe d'aides totale d'environ 46 millions d'euros.
- DOLFINES a présenté à l'ADEME le projet OHMe en avril 2022, date de prise en compte pour le financement du projet, avec une finalisation prévue début 2024. Sur ces bases, le budget soumis à l'ADEME des investissements déjà engagés et restant à engager pour le développement de l'ingénierie de détail de l'outil OHMe s'établit à 3,1 M€.

L'intégralité de ce montant ayant été jugé éligible à l'aide financière, l'ADEME versera à DOLFINES le maximum de la dotation plafonnée à 68% du montant des frais de recherche industrielle nets des frais généraux, soit un montant de 2,1 M€ (1,6 M€ sous forme de subventions et 0,5 M€ sous forme d'avances remboursables en cas de succès commercial). Les modalités de versement seront fixées lors de l'étape de contractualisation soumise à la décision de la Première ministre qui interviendra fin mai 2023.

- Pour DOLFINES, l'impact du conflit Ukraine/Russie s'est traduit par la suspension de toutes relations commerciales avec les clients russes et n'a pas eu d'incidence sur l'activité, hors le fait de ne pouvoir répondre à des appels d'offres ou sollicitations de la part de compagnies russes ou à capitaux russes.

3) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

– Méthode d'évaluation

Les immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat)

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations relatives aux frais de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2022, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 1.130.893,58 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré son effort sur :

- 7.379,46 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2019 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat qui initialement devait se terminer en décembre 2018, a fait l'objet d'un avenant validant le report de son terme à juin 2019. Le dossier final a été déposé le 4 juillet 2019 et a été validé par l'ADEME.
- 2.993,11 € consacrés à une étude commencée au cours du 4ème trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche. Au cours de l'exercice 2018, les études menées ont permis de déposer deux demandes de brevet. Les travaux réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2019 ont abouti à une nouvelle demande de dépôt de brevet en mars 2019.
- 155.028,56 € consacrés au projet « TrussFloat 15 », ce projet commencé en avril 2021 consiste à exécuter le design industriel indispensable à la conception d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de très grande puissance (15 MW). Cet équipement présente une amélioration substantielle dans le sens qu'il n'existe aujourd'hui pas de solution de fondation en eau profonde (typiquement > 60 m) pour de telles puissances. Le marché de l'éolien flottant en France et dans le monde est très prometteur. Le Carbon Trust prévoit que jusqu'à 10,7 GW d'éoliennes flottantes seront réalisables d'ici 2030 et 70 GW d'ici 2040. Le flotteur que Dolfines est en train de développer dans le cadre du projet TrussFloat 15+ sera parfaitement adapté à ce futur marché par sa flexibilité d'opération, son faible coût à haute stabilité et son adaptabilité aux infrastructures de construction, d'assemblage et d'installation.

Cabinet GRANGER ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

- 965.492,45 € consacrés au projet « OHME », ce projet commencé en octobre 2021 porte sur le développement d'un outil télescopique avec services associés pour la maintenance lourde in-situ d'éoliennes en mer posées et flottantes, les changements de pales ou d'éléments de nacelle. Au cours des exercices 2021 et 2022, Dolfines a déposé 5 brevets pour sécuriser la propriété intellectuelle. Pensé d'abord pour l'éolien flottant, les dimensions de l'outil permettront de poser ce dernier sur le flotteur même pour faire des interventions de maintenance lourde directement sur site. En permettant d'éviter le remorquage de l'unité au port, il rendrait possible une augmentation de la disponibilité des éoliennes. L'outil étant solidaire du flotteur, tout mouvement relatif avec la turbine est très limité, rendant les opérations sûres et efficaces.

Cet outil permettra de diminuer le coût de production d'électricité par éoliennes en mer par trois biais : (1). réduction des coûts directs de la maintenance lourde, (2). augmentation de la disponibilité et (3). réduction des coûts de financement par la réduction de la prime de risque liée aux inconnus de la maintenance lourde, notamment pour l'éolien flottant.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde brut de 5.825.300 € au 31/12/2022.

Les dépenses engagées pour le développement du flotteur support d'éoliennes, celui de l'optimisation de la plateforme flottante, d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de 15 MW et de l'outil télescopique sont éligibles au Crédit Impôt Recherche dont le montant s'élève à 214.124 euros pour l'exercice 2022.

– Méthode d'évaluation des coûts de développements

Les charges dépensées dans le cadre de ces travaux sont comptabilisées directement en charges.

Dès lors que les critères d'immobilisations imposés par le PCG (art.311-3.2) sont respectés, les coûts de développements sont systématiquement activés.

Au 31/12/2022, le montant brut des immobilisations incorporelles est de 6.116.104 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/22
- Frais de Publicité (développement site internet)	0		0
- Frais de Recherche & Développement	4 694 406	1 130 894	5 825 300
- Logiciels	99 894		99 894
- Frais de dépôts de brevet	160 123	30 787	190 910
<u>TOTAL</u>	<u>4 954 423</u>	<u>1 161 680</u>	<u>6 116 104</u>

– Méthodes et calculs des Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | | | |
|--------------------------|-------|--------------------------|-------|
| - Brevet | 5 ans | - Logiciels | 1 an |
| - Coûts de développement | 5 ans | - Soft HSEA & Inspection | 3 ans |

Au 31/12/2022, le montant brut des Amortissements est de 1.395.879 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/22
- Frais de Publicité (développement site internet)	0		0
- Frais de Recherche & Développement	1 161 784		1 161 784
- Logiciels	98 088		98 088
- Frais de dépôts de brevet	118 076	17 931	136 007
<u>TOTAL</u>	<u>1 377 949</u>	<u>17 931</u>	<u>1 395 879</u>

4) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

– Méthode d'évaluation

Les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations corporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Au 31/12/2022, le montant brut des immobilisations corporelles est de 18.597.573 € décomposé comme suit :

4-a) Installations techniques, matériels et équipements industriels

Au 31/12/2022, le montant brut est de 14.672.674 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/2022
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	11 845 242		11 845 242
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	2 827 432		2 827 432
TOTAL	14 672 674		14 672 674

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Le rig Sedlar 160 est un appareil de forage tout hydraulique conçu et construit par Dolfines SA en 2007. Il est de la classe des rigs de forage de 1000 HP capable de forer à 3000 mètres (10 000ft). L'appareil SEDLAR 160 n'a pas été en activité au cours de l'exercice 2022. En conséquence, il n'a pas été pratiqué d'amortissement sur les immobilisations du SEDLAR 160 sur cette période.

4-b) Autres immobilisations corporelles

Au 31/12/2022, le montant brut est de 281.998 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 31/12/2022
- Install., Aménagements, Agencements	16 853		16 853
- Matériel de Transport	1 344		1 344
- Matériel Bureau & Informatique	150 698	<15 939>	134 759
- Mobilier	129 043		129 043
TOTAL	297 937	<15 939>	281 998 ok

4-c) Immobilisations en cours

Au 31/12/2022, le montant brut des immobilisations en cours est de 2.955.807 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 31/12/2022
- SEDLAR 160 - Revamping	733 566		733 566
- SEDLAR 160 - Pièces de rechange	392 143		392 143
- SEDLAR 250 - Eléments Corporels	1 095 820		1 095 820
- SEDLAR 250 - Eléments Incorporels	734 278		734 278
TOTAL	2 955 807	0	2 955 807

Informations sur l'appareil Sedlar 160 et Sedlar 250

Au 31/12/2022, la valeur brute et des éléments corporels (matériels acquis non mis en service) et incorporels en cours des Sedlar 160 et Sedlar 250 est de 2.955.807 €

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations en cours de ces deux appareils ont été comptabilisées sur les exercices précédents pour un montant de 2.955.807 €, ramenant leurs valeurs nettes comptables à zéro euro (0 €).

Des informations sur la valeur nette comptable des appareils SEDLAR 160 et 250 sont données en paragraphe 5.

— Méthodes et calculs des Amortissements

Le principe de décomposition par composant est appliqué pour les appareils de forage. Des composants principaux ont été identifiés et sont amortis suivant le mode linéaire, selon leur durée prévisionnelle d'utilisation. Les amortissements des composants d'appareils de forage ont une durée allant de 3 à 10 ans.

Pour rappel, la dépréciation est liée à l'activité et les amortissements sont appliqués lorsque l'appareil est sous contrat.

Pour les autres immobilisations, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et équipements	3 à 4 ans	- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Agencements divers	10 ans	- Mobiliers de bureau	7 à 10 ans
- Matériel de transport	3 ans	- Installation technique	3 à 10 ans

Au 31/12/2022, le montant brut des Amortissements est de 1.881.118 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 31/12/2022
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	1 392 198		1 392 198
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	230 915		230 915
- Install., Aménagements, Agencements	9 227	1 588	10 815
- Matériel de Transport	1 344		1 344
- Matériel Bureau & Informatique	135 915	<17 936>	117 979
- Mobilier	127 125	741	127 867
TOTAL	1 896 725	<15 607>	1 881 118

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS

C. G. A. SARL

Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

5) PROVISIONS EXCEPTIONNELLES POUR DEPRECIATIONS DES RIGS SEDLAR 160 ET SEDLAR 250

Des provisions exceptionnelles pour dépréciation ont été enregistrés sur les exercices 2014, 2016 et 2019 pour les deux rigs Sedlar 160 et Sedlar 250 afin de ramener leurs valeurs comptables résiduelles à un niveau de valorisation estimées sur une base conservatrice.

IMMOS EN COURS	Montant Brut au 31/12/2018	Solde Provision au 31/12/2017	Valeur Nette au 31/12/2022
Sur le Sedlar 160			
Matériel Revamping	733 565,72 €	-733 565,72 €	0,00 €
Pièces de Rechange	392 143,25 €	-392 143,25 €	0,00 €
Sur le Sedlar 250			
Eléments Incorporels	734 278,08 €	-734 278,08 €	0,00 €
Eléments Corporels	1 095 819,76 €	-1 095 819,76 €	0,00 €

L'historique comptable est le suivant :

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

IMMOBILISATIONS CORPORELLES						Provision Dépréciation
SEDLAR 160	Montant Brut	Montant Amortissement	2014	2016	2019	Valeur Nette au 31/12/22
Elmts Corporels	11 845 242,13 €	-1 392 198,46 €	-7 248 937,68 €	-2 322 976,84 €	-881 129,15 €	0,00 €
Elmts Incorporels	2 827 432,03 €	-230 915,29 €	-1 800 622,73 €	-577 023,16 €	-218 870,85 €	0,00 €
TOTAL	14 672 674,16 €	-1 623 113,75 €	-9 049 560,41 €	-2 900 000,00 €	-1 100 000,00 €	0,00 €

Au 31/12/2022, la valeur nette comptable des deux appareils est de zéro euro (0 €) :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut 31/12/18	Amort.	Provision pour dépréciation	Provision 2019	Valeur Nette 31/12/2022
- Sedlar 160 - Elements Corporels & Incorp.	14 672 674	-1 623 113	-11 949 561	-1 100 000	0
- Sedlar 160 - Immobilisations En Cours	1 125 709		-1 125 709		0
- Sedlar 250 - Immobilisations En Cours	1 830 098		-1 830 098		0
TOTAL	17 628 481	-1 623 113	-14 905 368	-1 100 000	0

Au 31/12/2022 le montant des provisions exceptionnelles pour dépréciation des appareils Sedlar 160 et Sedlar 250 s'élève donc à 16.005.368 €

Informations sur l'appareil Sedlar 160

L'appareil de forage Sedlar 160 est stocké sur le port d'Almeria en Espagne depuis le printemps 2014. Il est correctement stocké, dans un enclos fermé lui-même situé à l'intérieur de la zone portuaire fermée et gardiennée. Il est toujours en état de remplir ses fonctions dans le cadre d'un contrat de forage ou de Work Over, après quelques travaux de réactivation et d'inspection.

Nous cherchons à céder cet appareil à tout type d'acheteur possible, mais la situation très ralentie du marché du forage depuis la crise du pétrole qui a débuté mi 2014 ne facilite pas la recherche de client.

Informations sur l'appareil Sedlar 250

La construction de cet appareil conçu par Dolfines SA a été lancée spécifiquement pour un contrat avec la société Tullow Oil visant au développement d'un champ lacustre en Ouganda. Pour des raisons autres que techniques, le contrat, pourtant engagé et partiellement financé par Tullow Oil n'a finalement pas été activé et la construction de l'appareil a été interrompue.

DOLFINES SA avait acquis des équipements périphériques neufs dédiés à cet appareil dont certains ont pu être cédés sur les exercices antérieurs.

6) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a des participations dans cinq sociétés :

- DOLFINES NEW ENERGIES SAS à hauteur de 100 % du capital,
- FEUMAG à hauteur de 30 % du capital,
- DIETSWELL DO BRASIL à hauteur de 100 % du capital,
- 8.2 France SAS à hauteur de 100% du capital,
- 8.2 Madrid Dolfines Slu, à hauteur de 100 % du capital.

DOLFINES NEW ENERGIES SAS

Les titres de participation de DOLFINES NEW ENERGIES SAS sont provisionnés à hauteur de la situation nette de la société, soit un montant de 38 063 € au 31 décembre 2022.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

FEUMAG

Les titres de participation de FEUMAG sont provisionnés à hauteur de 100% depuis le 31 décembre 2010, soit un montant de 1.807.736 €. Au 31 décembre 2022, la provision a été maintenue pour ce même montant.

DIETSWELL DO BRASIL

Le montant de la participation de Dolfines SA s'élève à 170.812 €.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

8.2 FRANCE SAS

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 871.352 €.

Les frais d'acquisition de cette filiale se sont élevés à 113.765,95 € comptabilisés sur l'exercice 2021.

Ces frais font l'objet d'amortissements dérogatoires sur une durée de 5 ans comptabilisés en charges exceptionnelles pour un montant de 22.753,19 € sur l'exercice.

LIBELLE	Montant Brut	Amort		Solde à Amortir au 31/12/2022
		2021	2022	
Frais d'acquisition 8.2 France	113 766	-6 320	-22 753	84 692

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

8.2 MADRID DOLFINES Slu

Cette filiale espagnole créée en juin 2022, est détenue à 100% par DOLFINES SA

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 3.000 €.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

Au 31/12/2022, le montant total des provisions pour dépréciation des titres s'élève à 1.845.799 €.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
des Commissaires aux Comptes
de la Région Île de France

7) CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**DOLFINES NEW ENERGIES SAS**

Compte tenu de l'évolution de la situation chez DOLFINES NEW ENERGIES SAS et de l'abandon de compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune consentie sur l'exercice 2018 par DOLFINES SA à sa filiale. Au 31/12/2021, le solde de l'avance en compte courant consentie par la société à sa filiale DOLFINES NEW ENERGIES SAS s'élevait à 73.849,38 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 835,64 € au titre de 2021 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,
- Un règlement effectué à un fournisseur par DOLFINES SA pour le compte de DOLFINES NEW ENERGIES SAS d'un montant de 2.351,70 € ont été comptabilisés sur l'année, augmentant ainsi le compte courant.

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2022 s'élève à 77.036,72 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 2.21 % ont été calculés pour un montant de 1.660,88 € au titre de l'exercice 2022.

DIETSWELL DO BRASIL

Au cours des exercices portant sur la période de 2014 à 2020 DOLFINES a consenti plusieurs avances en trésorerie à DIETSWELL DO BRASIL, en 2019 la filiale a procédé à une augmentation de capital par incorporation du compte courant, ainsi le solde du compte courant au 31/12/2021 s'élevait à 97.654,21 €

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 1.142,53 € au titre de 2021 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,
- DIETSWELL DO BRASIL a procédé à plusieurs remboursements au cours de l'exercice pour un montant total de 63.298,03 €, diminuant ainsi son compte courant,

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2022 s'élève à 35.498,71 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 2,21 % ont été calculés pour un montant de 1.609 € au titre de l'exercice 2022.

FACTORIG SA (anciennement SOFINDEL SA)

Le 3 décembre 2012, une convention de trésorerie tripartite a été signée par les sociétés DOLFINES SA, FACTORIG SA et DOLFINES NEW ENERGIES SAS, toutes unies entre elles par des liens de contrôle en capital. Cette convention a pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe au mieux de l'intérêt commun de l'ensemble des parties et, notamment :

- ✓ de mettre, sous forme d'avances, à la disposition des sociétés signataires présentant des besoins de trésorerie, les fonds permettant de couvrir lesdits besoins ;
- ✓ de recevoir, sous forme d'avances, de la part des sociétés signataires présentant des excédents de trésorerie, les fonds correspondant auxdits excédents.

Le 10 avril 2018, FACTORIG SA, qui présentait un excédent de trésorerie, a versé à DOLFINES SA sous forme d'avance la somme de 20.000 €. Au 31/12/2021, le solde de l'avance en compte courant consentie par FACTORIG à la société s'élevait à 18.465,51 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts débiteurs de l'avance en trésorerie reçue par DOLFINES SA d'un montant de 240,93 € au titre de 2021 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant de FACTORIG SA,
- Un remboursement de compte courant a été effectué par DOLFINES SA pour un montant de 15.500 €, diminuant ainsi le compte courant de FACTORIG SA,
- Des règlements effectués à des fournisseurs par DOLFINES SA pour le compte de FACTORIG SA d'un montant de 6.482,70 € ont été comptabilisés sur l'exercice, diminuant ainsi le compte courant de FACTORIG SA,

Ainsi, l'avance accordée par FACTORIG SA à DOLFINES SA a été intégralement remboursée.

DOLFINES SA a consenti une avance à FACTORIG dont le solde au 31/12/2022 s'élève à 3.276,26 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 2.21 % ont été calculés pour un montant de 92,91€ au titre de l'exercice 2022.

8.2 FRANCE SAS

Au cours de l'exercice, DOLFINES SA a consenti des avances en trésorerie à sa filiale 8.2 FRANCE SAS. Les opérations suivantes ont été comptabilisées :

- Des avances en trésorerie pour un montant de 221.000 €, augmentant ainsi le compte courant,
- 8.2 France a procédé à un remboursement pour une somme de 40.000 €, diminuant ainsi le compte courant,

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2022 s'élève à 181.000 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 2,21 % ont été calculés pour un montant de 1.346,83 € au titre de l'exercice 2022.

8.2 MADRID DOLFINES Slu

Au cours de l'exercice, DOLFINES SA a consenti des avances en trésorerie à sa filiale 8.2 MADRID DOLFINES Slu, créée en juin 2022.

Les opérations suivantes ont été comptabilisées :

- Des avances en trésorerie pour un montant de 30.700,70 €, augmentant ainsi le compte courant,

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2022 s'élève à 30.700,70 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 2,21 % ont été calculés pour un montant de 280,93 € au titre de l'exercice 2022.

Sur l'année 2022, aucune provision n'a été comptabilisée sur les créances rattachées à des participations
Au 31/12/2022 le montant total des provisions pour créances rattachées à des participations s'élève à **0 €**.

8) STOCK D'APPROVISIONNEMENT

▪ **d'en-cours production de services**

Les études en cours générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- Charges directes de production
- Charges indirectes de production

Néant.

▪ **Approvisionnement**

Néant.

9) METHODE DE DEGAGEMENT DE MARGE SUR LES CHANTIERS DE FORAGE

La méthode de dégagement de marge appliquée pour nos chantiers de forage est celle du Chiffre d'Affaires à l'avancement.

Le Chiffre d'Affaires à l'avancement est déterminé en multipliant le Chiffre d'Affaires total prévisionnel du chantier par le taux d'avancement cumulé calculé au 31/12/2022.

Le taux d'avancement cumulé des dépenses correspond au montant cumulé des dépenses réalisées au 31/12/2022, divisé par le montant total prévisionnel des dépenses du chantier.

Cette méthode permet de rattacher les produits et charges correspondantes sur chaque période comptable.

Au 31/12/2022, aucun chantier n'est en cours.

10) CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2021 le montant des provisions pour dépréciation des créances clients s'élevait à 190.947,70 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Une provision pour dépréciation de 234.908,56 €
- Une reprise de provision pour dépréciation de 7.058,82 €

Au 31/12/2022, le montant total des provisions pour dépréciation des créances clients s'élève à 418.797,44 €

11) EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES SOUS FORME DE GREEN BOND

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

- **Green Bonds 2021**

Fin janvier 2021, la Société a réalisé un placement privé de 1,5 millions d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été décidée par le Conseil d'administration sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

- ❖ montant du placement : 1.500.000 Euros, soit 1.500 OC d'une valeur nominale de 1.000€
- ❖ durée : 24 mois
- ❖ rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Ces mille cinq cents (1.500) obligations d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal total d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 €) ont été émises et souscrites en janvier 2021.

Sur l'exercice 2021, la société a procédé au remboursement de :

- 643.234 € en nominal
- 133.476 € d'intérêts de base

Au cours de l'exercice 2022, la société a procédé au remboursement de :

- 786.857 € en nominal
- 60.464 € d'intérêts de base

Au 31/12/2022, le solde du capital restant dû s'élève à 69.909 €, les intérêts de base versés à 193.940 €.

- **Green Bonds 2022**

En janvier 2022, la Société a réalisé un placement privé de 2 millions d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été décidée par le Conseil d'administration en septembre 2021 sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

Cette émission d'OC Vertes est assortie de garanties : placement des liquidités sur un compte de fiducie dont le montant s'élève à 176.525,08 euros comptabilisés en Immobilisations financières.

Mille six cent vingt (1.620) obligations, sous forme de « Green Bond » d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal d'un million six cent vingt mille euros (1.620.000 €) ont été souscrites.

- ❖ montant du placement : 1.620.000 Euros, soit 1.620 OC d'une valeur nominale de 1.000€
- ❖ durée : 24 mois
- ❖ rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Au cours de l'exercice 2022, la société a procédé au remboursement de :

- 633.151 € en nominal
- 133.320 € d'intérêts de base

Au 31/12/2022, le solde du capital restant dû s'élève à 986.849 €, les intérêts de base versés à 133.320 €.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS AVEC BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (OCABSA)

Dans le cadre du contrat du 15 juin 2021 modifié par avenant du 8 avril 2022 signés avec la société NEGMA GROUP LTD,

Au cours de l'exercice 2022 :

- la Société a procédé à cinq demandes de tirage pour un total de 6.135.000 euros, dont 2.005.000 € correspondants à la commission d'engagement du contrat signé avec NEGMA. Ces frais d'émission ont été comptabilisés en charges financières sur l'exercice et, 30.000 € au titre d'honoraires.
Ces tirages correspondent à l'émission par la Société de 2.454 obligations convertibles en actions auxquels sont attachés et 39.306.248 bons de souscription d'actions.
- 30 demandes de conversions de 2.454 OCABSA ont été faites par NEGMA.

Au 31 décembre 2022, le solde du compte NEGMA GROUP LTD s'élève à 0 €

12) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31/12/2021 le montant des provisions pour risques et charges s'élevait à 3.335,51 €

Au cours de l'exercice, les mouvements enregistrés sont :

- une diminution de 3.335,51 €
- une augmentation de 15.316,46 €

Au 31/12/2022, le montant des provisions pour risques et charges s'élève donc à 15.316,46 € uniquement constitué pour perte de change.

13) OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euro au taux moyen du mois précédant la date de facture, qu'elle soit d'achat ou de vente.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice en euros.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité pour un montant de 15.316,46 € au 31 décembre 2022.

14) OPERATIONS A LONG TERME

Néant.

15) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**▪ Charges constatées d'avance**

Ce poste s'élève à 52.354,97 €. Il s'agit de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure 31 décembre 2022.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

▪ Produits constatés d'avance

Il s'agit de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 31 décembre 2022.

Au 31/12/2022, le montant des produits constatés d'avance en compte s'élève à 0 €.

16) ACOMPTES VERSES

Le poste acompte fournisseurs qui s'élève à 8.241,50 € au 31 décembre 2022 correspond à des avances diverses sur commandes.

17) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Au 31 décembre 2022, le total des charges exceptionnelles s'élève à 116.243,26 Euros, ventilées ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	25.502,96 €
➤ sur des opérations en capital	67.986,99 €
➤ sur des dotations de provisions	22.753,31 €

Au 31 décembre 2022, le total des produits exceptionnels s'élève à 43.579,78 Euros, ventilés ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	43.115,91 €
➤ sur des opérations en capital	463,87 €
➤ Reprise de provision risques & charges	0,00 €

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2022 est donc une perte de 72.663,48 €

18) HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les honoraires comptabilisés au cours de l'année 2022 au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2021 s'établissent à 18.190,50 € HT. Il n'y a pas d'honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

19) CHANGEMENT DE METHODES

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de la période.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de la période.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

20) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**1) Succursale à ABU-DHABI :**

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à Abu-Dhabi en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2022, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée à Abu-Dhabi, cependant les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

21) AVANCES CONDITIONNEES

En octobre 2017, le projet EOLFLOAT™ a fait l'objet d'un contrat de 2.830.453 euros signé avec l'ADEME.

L'ADEME subventionne ce contrat à hauteur de 60% sous forme d'avances conditionnées, soit un montant de 1.698.272 euros.

Ce contrat s'est déroulé du 20/03/2017 au 04/07/2019. L'ADEME a validé l'état récapitulatif des dépenses sur cette période dont le montant s'élève à un total de 2.788.113 €.

L'ADEME finançant ce montant à hauteur de 60%, la subvention a donc été recalculée, soit un montant final de 1.672.868 €, qui a été intégralement versé de la manière suivante :

- Sur l'exercice 2017, une avance de 15% sur la subvention a été versée, soit 254.740 €.
- Sur l'exercice 2018, une avance de 30% sur la subvention a été versée, soit 509.481 €.
- Sur le 1^{er} semestre 2019, une avance de 35% sur la subvention a été versée, soit 594.395 €.
- Sur le 2^e semestre 2019, le solde de la subvention a été versé pour 314.252 €.

Au 31/12/2022, le montant total de l'avance conditionnée reçu de l'ADEME s'élève à 1.672.868 €.

22) EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2022

L'effectif au 31 décembre 2022 est de 21 Salariés

- 15 Sièges
- 6 Expatriés

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

23) RETRAITE

La Société ne comptabilise pas de provision au titre de son engagement en matière d'indemnités de fin de carrière.

Au 31/12/2022, l'estimation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est de 201 K€.

24) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2022

- La décision du Conseil d'administration, dans sa séance du 8 septembre 2022, de la mise en œuvre de la 6^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022, permet au Conseil d'autoriser une augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles à libérer par compensation avec une créance liquide et exigible, notamment au profit des sociétés industrielles ou commerciales, fonds d'investissement, organismes, institutions ou entités quelle que soit leur forme, français ou étrangers, investissant de manière régulière dans le secteur des énergies fossiles, des énergies renouvelables, ou des infrastructures énergétiques terrestres ou marines, pour un montant de souscription individuel minimum de [20.000] euros (prime d'émission incluse).

et, de déléguer tous pouvoirs au Président Directeur Général et/ou au Directeur Général Délégué agissant séparément, à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de toutes émissions d'actions en conséquence d'une compensation de créances, de fixer les montants à émettre en une ou plusieurs fois, dans les limites fixées par la sixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale, de déterminer la date de jouissance éventuellement rétroactive des actions, de faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour procéder aux émissions d'actions, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts de la Société.

Le 9 janvier 2023, un fournisseur titulaire d'une créance certaine, liquide et exigible sur la Société arrêtée à la somme de 187.920 €, consécutive au non-paiement de factures, a émis le souhait d'être compensé de sa créance par l'émission d'actions nouvelles.

Après avoir eu confirmation que ce fournisseur entrait dans les catégories d'investisseurs visées par la 6^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022.

Le 13 janvier 2023, usant de la délégation du Conseil du 8 septembre 2022, le président-directeur général a en conséquence :

- Décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de 187.920 euros par l'émission de 18.792.000 actions nouvelles de 0,01 € de valeur nominale, dont la souscription, à libérer par compensation avec une créance liquide et exigible, est intégralement réservée à ce fournisseur.

Cette émission d'actions nouvelles porte le nombre d'actions composant le capital de 265.056.262 actions à 283.848.262 actions d'une valeur nominale de 0,01 €, portant le capital social de 2.650.562,62 € à 2.838.482,62 €.

- Dans le cadre du contrat du 15 juin 2021 modifié par avenant du 8 avril 2022 signés avec la société NEGMA GROUP LTD, et usant de la délégation et usant

Au cours du premier trimestre 2023 :

- la Société a procédé à un tirage correspondant à l'émission de 800 obligations convertibles en actions auxquels sont attachés 100.000.000 bons de souscription d'actions.
- 11 demandes de conversions ont été faites par NEGMA traduites par l'émission de 200.000.000 d'actions nouvelles.

Au 31 mars 2023, ces émissions d'actions nouvelles portent le nombre d'actions composant le capital de 283.848.262 actions à 483.848 262 actions d'une valeur nominale de 0,01 € et le capital social de 2.838.482,62 € à 4.838.482,62 €.

25) AUTRES INFORMATIONS

Néant

26) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ci-dessous la liste des engagements en cours au 31 Décembre 2022 :

- Emissions garanties bancaires

31-déc.-22

Emission	Type Engagement	Echéance	Bénéficiaire	Contre-valeur EUR
28-juin-22	SOUSSION	10-mai-25	ADNOC DRILLING	33 752 €
29-mars-21	SOUSSION	5-mai-23	MELLITAH	74 062 €
30-sept.-19	SOUSSION	12 mois après réception prestations	3C METAL	30 015€
30-août-19	SOUSSION	Mainlevée clt	ADNOC DRILLING	72 286 €
2-janv.-18	SOUSSION	31-déc.-22	ENAGAS	30 000 €
20-nov.-17	SOUSSION		GROUPEMENT REGGANE	248 611 €
				458 711 €

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
des Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

27) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2022, la composition du capital s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur Nominale
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	19 145 548	0,50 €
2. Réduction de la valeur nominale de l'action (2° résolution AGE 19/07/22)		-0,49 €
2. Actions émises pendant la période	245 910 714	0,01 €
3. Actions annulées	-	
Actions composant le capital social au 31/12/2022	265 056 262	0,01 €

28) RESERVES

Au 31 décembre 2022, le détail des réserves s'établit comme suit :

Rubriques	Montant
- Réserve légale proprement dite	19 146 €
- Réserves indisponibles	0 €
- Réserves de conversion	189 €
TOTAL	19 335 €

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
de Compagnie de Paris

29) EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En €	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Report à Nouveau Succursales	Ecart de Conversion des succursales	Résultat Exercice	Provision réglementée	Total capitaux propres
Au début de l'exercice	9 572 774	4 008 863	357 761	-10 930 814		-18 621	-1 555 845	6 320	1 440 438
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-1 555 845			1 555 845		0
Imputation Ecart Conversion Succursales				-18 621		18 621			0
Imputation Report à Nouveau (AGE 19/07/22)	-9 381 319	-2 785 535	-338 426	12 505 280					0
Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	2 459 107								2 459 107
Primes d'Emission									0
Prime de Conversion		3 614 870						0	3 614 870
Ecart de Conversion des succursales								0	0
Résultat de la période							-4 077 658		-4 077 658
Amort. Dérogatoires								22 753	22 753
Au 31 décembre 2022	2 650 563	4 838 198	19 335	0	0	0	-4 077 658	29 074	3 459 511

30) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Au cours de la période, la société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative non conclue à des conditions de marché.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Sociétés	Capital	Capitaux propres	Quota-part du capital détenu (dont résultat en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Total Bilan du dernier exercice	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Effectifs
				Brute	Nette							
Filiales (plus de 50%)												
DOLFINES NEW ENERGIES SAS	38 112 €	-31 712 €	100%	38 063 €	0 €	77 037 €	Néant	-16 373 €	50 790 €	0 €	Néant	0
DIETSWELL DO BRASIL LIMITADA	771 338 BRL	305 882 BRL	100%	771 338 BRL	771 338 BRL	153592 BRL	Néant	372 670 BRL	1 418 093 BRL	3 110 279 BRL	Néant	1
8.2 France SAS	50 000 €	312 112 €	100%	871 352 €	871 352 €	181 000 €	Néant	-114 164 €	1 803 712 €	3 313 638 €	Néant	32
8.2 Madrid Dolfines Slu	3 000 €	-50 215 €	100%	3 000 €	3 000 €	30 701 €	Néant	-53 215 €	33 754 €	0 €	Néant	0
Participations (entre 10 et 50%)												
Autres participations												
A) Françaises												
Néant												
B) Etrangères												
FEUMAG (capital en USD)	\$7 300 000	0 €	30%	1 807 736 €	0 €	Néant	Néant	0 €	0 €	0 €	Néant	0

Immobilisations

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 18/04/23

Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	4 694 406		1 130 894
Autres immobilisations incorporelles	260 017		32 266
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 954 423		1 163 160
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	14 672 674		
Installations générales, agencements et divers	16 853		
Matériel de transport	1 344		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	279 741		8 860
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	2 955 807		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	17 926 418		8 860
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 994 215		11 380
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	118 614		180 846
TOTAL immobilisations financières :	3 112 829		192 226
TOTAL GÉNÉRAL	25 993 670		1 364 246

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			5 825 300	
Autres immobilisations incorporelles		1 479	290 804	
TOTAL immobilisations incorporelles :		1 479	6 116 103	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			14 672 674	
Inst. générales, agencements et divers			16 853	
Matériel de transport			1 344	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		24 799	263 802	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			2 955 807	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		24 799	17 910 479	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			3 005 595	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		60 236	239 224	
TOTAL immobilisations financières :		60 236	3 244 819	
TOTAL GÉNÉRAL		86 514	27 271 402	

Amortissements

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	1 161 784			1 161 784
Autres immobilisations incorporelles	216 164	18 453	522	234 095
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 377 949	18 453	522	1 395 879
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	1 623 114			1 623 114
Inst. générales, agencements et divers	9 227	1 588		10 815
Matériel de transport	1 344			1 344
Mat. de bureau, informatique et mobil.	263 041	9 065	26 259	245 846
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 896 725	10 653	26 259	1 881 118
TOTAL GÉNÉRAL	3 274 673	29 105	26 781	3 276 997

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Provisions Inscrites au Bilan

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	6 320	22 753		29 074
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	6 320	22 753		29 074
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	3 336	15 316	3 336	15 316
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	3 336	15 316	3 336	15 316
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	16 005 367 1 845 799 190 948 22 778	234 909	7 059	16 005 367 1 845 799 418 797 22 778
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	18 064 892	234 909	7 059	18 292 742
TOTAL GÉNÉRAL	18 074 548	272 978	10 394	18 337 132

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

État des Échéances des Créances et Dettes

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	239 224		239 224
TOTAL de l'actif immobilisé :	239 224		239 224
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	418 397		418 397
Autres créances clients	726 783	726 783	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	2 000	2 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	252	252	
État - Impôts sur les bénéfices	228 782	228 782	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	125 638	125 638	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	332 317	332 317	
Débiteurs divers	95 379	95 379	
TOTAL de l'actif circulant :	1 929 548	1 511 150	418 397
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	52 355	52 355	
TOTAL GÉNÉRAL	2 221 126	1 563 505	657 621

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 056 758	919 095	137 663	
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	3 069	3 069		
Emprunts et dettes financières divers	1 297 164	355 062	942 102	
Fournisseurs et comptes rattachés	988 392	988 392		
Personnel et comptes rattachés	204 372	204 372		
Sécurité sociale et autres organismes	246 931	246 931		
Impôts sur les bénéfices	134 219	134 219		
Taxe sur la valeur ajoutée	40 772	40 772		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	18 953	18 953		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	200	200		
Autres dettes	10 732	10 732		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	4 001 562	2 921 797	1 079 765	

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Charges à Payer

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	329 410
Dettes fiscales et sociales	272 287
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	2 620
Autres dettes	
TOTAL	604 317

Produits à Recevoir

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	38 657 95 379
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	134 036

Charges et Produits Constatés d'Avance

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	52 355	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	52 355	

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Prestations France	726 621
Prestations Export	3 221 049
Refacturat° & Mark-up France	57 110
Refacturat° & Mark-up Export	158 303
TOTAL	4 163 083

REPARTITION PAR CENTRE DE RESULTAT	Montant
DOLFINES SERVICES	2 029 133
FACTORIG	1 772 810
ENGINEERING	127 813
NEW ENERGIES	174 287
FRAIS CENTRAUX	59 040
TOTAL	4 163 083

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
 Société à Responsabilité Limitée
 de Commissaires aux Comptes
 Compagnie de Paris

Eléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	128 607		
Autres créances	329 041	3 276	
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 375	20 671	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Rémunération Globale et par Catégorie des Dirigeants

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	Montant
Des organes d'administration	
Des organes de direction et de surveillance	
TOTAL	

Cette annexe est non renseignée, car cela reviendrait à fournir des informations nominatives
(Décret n°94-663 du 2 août 1994)

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris